



Direction de la Jeunesse et des Sports  
Sous-Direction de l'Action Sportive  
Service du Sport de Proximité

**2023 DJS / DDCT 21** Subventions (25.000 euros) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>).

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La politique de la ville a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires en mobilisant des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers les plus fragiles, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en complément des crédits du droit commun. A l'échelle de la Ville de Paris, la politique de la ville est coordonnée par la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT). Ainsi, à Paris, c'est le Contrat de Ville qui fixe les orientations de la Politique de la Ville et dans les arrondissements, c'est le Projet de Territoire dans lequel s'inscrit le soutien à la vie associative.

Le présent projet de délibération concerne l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à vingt-quatre associations sportives dont l'activité répond aux objectifs de l'appel à projet « Politique de la Ville », s'exerçant dans le cadre de plusieurs arrondissements. Ces objectifs sont multiples : lutte contre les inégalités de tous ordres, développement de la prévention, promotion de l'éducation à la santé, développement économique, promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, etc...).

Les projets respectifs des associations concernées ont été présentés et instruits par la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) en concertation avec la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT). Pour accompagner ces projets, les Equipes de Développement Local (EDL), réparties dans les huit arrondissements concernés, assurent le pilotage, l'animation et la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Politique de la ville à l'échelle des quartiers prioritaires, en lien avec les mairies d'arrondissement et en partenariat avec l'État. Le montant des subventions tient compte de la spécificité du projet de ces associations, de l'évolution des actions dans leur quartier (pertinence, reconduction), et de l'intérêt des activités présentées. Ces montants proposés sont le résultat de chaque Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) arbitrés en Mairie d'arrondissement.

Je vous propose donc d'approuver la répartition d'une somme de 25.000 euros, entre les dix-neuf associations suivantes :

- Jeunesse de Saint Vincent de Paul (activités multisports) pour 800 euros,
- La petite rockette (activités multisports) pour 1.000 euros,
- Ro-bots (activités multisports) pour 1.100 euros,
- Tatane (activités multisports) pour 500 euros,

- Artaxe (gymnastique) pour 1.000 euros,
- Orient Events (activités multisports) pour 2.000 euros,
- Yachad (rando) pour 800 euros,
- JS européenne champerret jeunesse sportive européenne champerret (foot) pour 800 euros,
- A.P.S.A.J. (boxe) pour 1.000 euros,
- Association culture 2+ (activités multisports) pour 1.100 euros,
- Association socio-éducative des familles de l'ensemble Clignancourt (tennis) pour 1.500 euros,
- Oasis 18 (foot) pour 1.000 euros,
- Réussir Paris 18 (activités multisports) pour 1.000 euros,
- ZZ spectacles (dance, escrime) pour 1.000 euros,
- Coup de pouce (activités multisports) pour 1.000 euros,
- Nour (activités multisports) pour 1.000 euros,
- Tatane (activités multisports) pour 1.000 euros,
- Vue d'ensemble (activités multisports) pour 500 euros,
- AOCSA la 20<sup>ème</sup> chaise (foot) pour 1.900 euros,
- Archipelia (activités multisports) pour 2.000 euros,
- Artaxe (activités multisports) pour 1.000 euros,
- Football club Paris20 (foot) pour 1.000 euros,
- Quartiers du monde (activités multisports) pour 1.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de  
Paris